

48965 - L'animation de la nuit du Destin et sa célébration

question

Comment animer la nuit du Destin? Est-ce en s'y livrant à la récitation du Coran, en y étudiant la biographie prophétique, ou en y prononçant des sermons et des discours d'orientation ou en organisant une cérémonie à la mosquée?

la réponse favorite

Premièrement, le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) déployaient au cours des dix derniers jours du Ramadan des efforts en termes de prières, de lecture et d'invocations qu'il ne faisaient pas en d'autres périodes du mois. C'est à ce propos qu'al-Bokhari a rapporté d'après Aïcha (P.A.a) que **« quand arrivaient les dix derniers jours (du mois) il (le Prophète) réveillait les membres de sa famille et attachait fortement son pagne. »** Ahmad et Mouslim ont rapporté: **« Il déployait au cours des dix derniers jours des efforts qu'il ne consentait pas en d'autres périodes du mois. »**

Deuxièmement, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a exhorté les gens à se livrer à la prière au cours de la nuit du Destin par expression de leur foi et pour complaire à Allah. A ce propos, Abou Hourayrah a rapporté que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **« Quiconque passe la nuit du Destin en prière mu par sa foi et sa volonté de complaire (à Allah) aura ses péchés antérieurs pardonnés? »** (Rapporté par le Groupe, à l'exception d'Ibn Madjah). Ce hadith indique qu'il est institué de l'animer par la prière.

Troisièmement, figure parmi les meilleures invocations à dire au cours de la nuit du Destin celle enseignée par le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) à Aïcha (P.A.a). Tirmidhi a rapporté d'après Aïcha ce hadith qu'il juge authentique: **« J'ai dit: Ô Messenger d'Allah! Si je reconnaissais la nuit du Destin, que devrais-je y dire? » – « Dis: Seigneur, tu es pardonneur. Pardonne-moi. »**

Quatrièmement, la désignation d'une nuit du Ramadan comme étant celle du Destin doit reposer sur un argument. Toutefois, les nuits impaires des dix derniers jours, notamment la 27^e méritent mieux de coïncider avec la nuit du Destin que les autres puisque des hadiths abondent dans ce sens.

Cinquièmement, les innovations (religieuses) ne sont permises ni en Ramadan ni en dehors de ce mois car il a été rapporté de façon sûre que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **«Quiconque introduit dans notre ordre ce qui n'en fait pas partie le verra rejeté.»** une autre version dit: **«Quiconque accomplit une œuvre contraire à notre ordre la verra rejetée.»** Nous ne connaissons aucun fondement pour les cérémonies organisées par certains au cours des nuits du Ramadan. Les meilleurs enseignements sont ceux de Muhammad et les innovations restent les pires choses.

Allah est le garant de l'assistance.